



La Gazette de Condillac

BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2024



Bonjour à toutes et à tous,

Ces derniers mois nos réseaux de télécommunication fixes ou mobiles ont été perturbés à plusieurs reprises, bien souvent du fait de dégradations pour des vols de câbles. Soyez vigilants et n'hésitez pas à me signaler tous les travaux vous semblant suspects. Pour tout dysfonctionnement sur l'un de vos équipements, il vous faut informer votre opérateur mobile ou internet, la mairie ne peut faire les démarches à votre place.

Et pour rappel, le réseau historique d'Orange, le réseau cuivre, sera mis à l'arrêt au 1 janvier 2028 et dès le 1 janvier 2026 les changements d'opérateur, modifications de contrat ou nouvel abonnement ne seront plus possibles. N'attendez pas les derniers mois pour basculer à la fibre, l'opération est gratuite, seul l'abonnement reste à votre charge et la fibre est bien plus performante et plus fiable.

Les fêtes de fin d'années approchent et avec elles les gourmands s'attendent à de bons repas, c'est pour cela que nous allons, comme chaque année, passer voir nos anciens pour leur remettre un colis de victuailles qui, je l'espère, sera apprécié. Ces distributions se dérouleront à partir du 19 décembre.

Et enfin, je vous invite aux vœux des élus le vendredi 10 janvier à 18h30 en mairie. Venez nombreux rencontrer vos voisins, nouveaux ou anciens condillacois, ainsi que vos élus pour partager et échanger en toute convivialité.

Bonnes fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis, passez un agréable moment en oubliant quelque temps toutes les désillusions et inquiétudes qui ont parsemées cette année 2024.

A très bientôt .

JACKY GOUTIN



MAIRIE

L'équipe municipale,
et
Mme Séverine Brachet
Secrétaire de mairie
vous accueillent les :
mercredis de 14h à 16h30
vendredis de 9h à 11h30.

Contact
04 75 90 07 00

Maire:

Jacky GOUTIN 06 89 29 98 27

Adjointe :

Christine DECRAENE 07 68 34 78 70

Adjoint:

Roberto MARANGONI 06 47 83 14 45

mairie.condillac@orange.fr
<https://www.mairie-condillac.fr/>

Conseillers municipaux:

Sandrine HEBERT	06 76 21 83 87
Marie-josé LACHAUD	06 80 36 66 92
Odile MARANGONI	06 89 73 20 77
Loic BUREL	06 31 33 34 48
Raymond BUREL	06 70 18 14 94
Garry FAYOLLE	07 88 00 59 86
Olivier LOUBET	06 75 64 54 57
Florent SOULIER	06 71 97 33 80

Le Conseil Municipal se réunit régulièrement.
Les dates sont communiquées et affichées en Mairie.
Les conseils Municipaux sont publics, vous êtes donc les bienvenus.



INFORMATIONS COMPOSTEUR PARTAGE

NOUS AVONS DEPUIS PEU UN ENSEMBLE DE **COMPOSTEURS PARTAGES** SUR LA COMMUNE-PLACE DE LEYNE DERRIERE LE PODIUM.
VOICI QUELQUES INFOS POUR LEUR UTILISATION

LE FONCTIONNEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

La placette de compostage partagé est constituée de 3 bacs, chacun jouant un rôle différent :



Réserve de déchets «secs» à ajouter à chacun de vos apports



Bac où sont déversés les biodéchets



Bac fermé où mûrit le compost.



COMMENT DÉPOSER AU COMPOSTEUR ?

LE MEILLEUR % DES APPORTS :

2/3 DECHETS VERTS

1/3 DECHETS BRUNS (structurant)

1

Je vide mes biodéchets dans le composteur «bac d'apports».

2

J'ajoute du structurant que je prends dans le bac «matière sèche».

3

Je mélange soigneusement en répartissant sur toute la surface.

CE QUE JE PEUX COMPOSTER

Tous les déchets organiques sont compostables



Epluchures de tous les fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, restes de repas (cuits ou crus), marc de café et filtres, thé et sachet (sans agrafe), coquilles d'œufs écrasées, coques et noyaux, essuie-tout, fleurs fanées ...

Sous certaines conditions



Certaines matières se décomposent plus lentement et demandent quelques précautions pour éviter des nuisances potentielles : fromages et laitages, viande, poisson, pain, os ...

Interdits au compost

Tout ce qui n'est pas d'origine organique : plastiques, métaux, verre, les sacs (même «biodégradables»), déchets dangereux, mégots ...



Pour tous renseignements complémentaires
Mme Decraene Christine au
07 68 34 78 70

Pour l'utilisation du composteur partagé communal, un bioseau peut vous être fourni en mairie.





LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI ?

Composter, c'est imiter la nature dans des conditions organisées et contrôlées !



C'est une transformation naturelle des déchets organiques (déchets d'origine animale ou végétale).

Le produit obtenu, le compost, est un amendement organique comparable à l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.

Un beau cadeau pour la
TERRE et vos ENFANTS !
COMPOSTEZ !

POURQUOI COMPOSTER ?

- Réduire de 30% le poids de sa poubelle
- Contribuer à la préservation de l'environnement
- Créer du lien entre les habitants
- Obtenir du fertilisant naturel et gratuit pour les jardinières privatives ou les espaces verts collectifs

Une belle promesse pour cette
nouvelle année :
COMPOSTEZ !

ASTUCES POUR UN BON COMPOST :

POUR PRODUIRE UN COMPOST DE QUALITÉ, IL FAUT ÉQUILIBRER LES MATIÈRES AU MOMENT DE L'APPORT. MÉLANGEZ DES DÉCHETS MOUS ET HUMIDES (DÉCHETS ALIMENTAIRES) AVEC DES DÉCHETS DURS ET SECS (PETITS BRANCHAGES, TONTES SÈCHES ...). EN MOYENNE POUR CHAQUE APPORT, MÉLANGEZ 2/3 DE DÉCHETS MOUS ET 1/3 DE DÉCHETS SECS. EN SUIVANT CES QUELQUES ASTUCES, ON ASSURE UN COMPOST TOUJOURS HUMIDE ET BIEN AÉRÉ, GAGE D'EFFICACITÉ !



**N'HESITEZ PAS A PRATIQUER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL CHEZ VOUS POUR VOTRE JARDIN
LES DECHETS DE TONTE ET DE TAILLE PEUVENT ETRE UTILISES.**

A NOUVEAU NOUS VOUS RAPPELONS QUE :

**Le brûlage à l'air libre des déchets verts,
c'est interdit !**

**Ne brûlez plus vos déchets verts,
valorisez les !**



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.

Un calendrier annuel des périodes d'incinération pour les professionnels est disponible sur le site du département

INFORMATIONS



DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL

Comme chaque année, nous passerons distribuer les colis de Noel aux personnes résidants dans le village de plus de 65 ans.

Le jour de distribution sera le 19 décembre et en cas d'absence le colis sera stocké en mairie afin que vous puissiez le récupérer ultérieurement.



Cérémonie du 11 Novembre

Une cérémonie sobre pour rappeler l'engagement de nos compatriotes morts pour la France, il est dommage que si peu de nos villageois ne viennent prendre part à cet instant de recueillement.



Les questions concernant les nids de frelons asiatiques reviennent souvent auprès des administrés, surtout en hiver : **Faut-il encore les détruire ? Est-ce efficace ou inutile ? À partir de quand peut-on arrêter ?**

Nous vous invitons à lire cet article très instructif : [Que deviennent les nids de frelons asiatiques l'hiver ?](#)

Une **vidéo explicative** est intégrée à l'article pour répondre à ces questions essentielles et vous permettre d'informer vos administrés avec précision. <https://allo-frelons.com>

ALLO FRELONS



06 75 36 24 05

COMMANDE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Afin de vous tenir au courant de l'actualité de nos actions concernant le tri des biodéchets, et plus précisément concernant le développement du compostage sur notre territoire, vous trouverez ci-après des informations utiles.

Montélimar-Agglomération reprend la distribution des composteurs individuels (CI) auprès des particuliers du territoire.

La fabrication (qui se fait à Ayguebelle) et la distribution des CI (qui aura lieu à Puygiron) ont été confiées à l'association XP2i, structure d'insertion.

Actuellement, Montélimar Agglo recontacte toutes les personnes qui avaient préservé un composteur individuel pour savoir si elles sont toujours intéressées, pour leur transmettre les documents à remplir et les justificatifs à fournir et pour définir avec eux un créneau pour qu'elles puissent récupérer leur composteur individuel à Puygiron.

Les administrés peuvent ainsi contacter l'agglo au 04 75 00 64 41 ou par mail dechets@montelimar-agglo.fr pour commander leur composteur individuel.

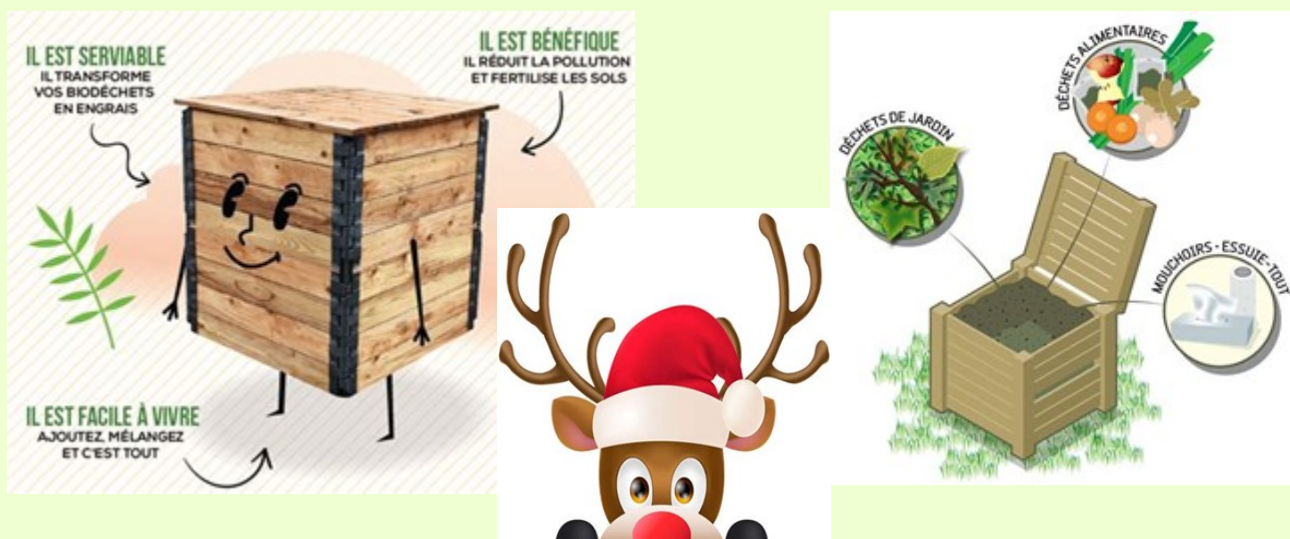
Quelques précisions:

- Composteurs individuels en bois d'une capacité de 269 litres - volume adapté à un usage familial
- Prix: 30 € à la charge de l'utilisateur - à régler lors du retrait du CI
- Conditions d'attribution: un seul CI par foyer possédant un espace extérieur et résider sur le territoire de l'agglo.
- Composteur individuel à récupérer par l'utilisateur sur le site de XP2i à Puygiron - sur RDV, lors de permanences prévues à cet effet

Lors du retrait, l'utilisateur suivra une courte formation de montage du composteur individuel et d'explication sur les consignes de tri.

La démarche pour l'utilisateur est la suivante:

1. L'utilisateur contacte l'Agglo pour commander un composteur individuel - l'agglo lui envoie les documents à remplir et à fournir
2. L'utilisateur remplit et renvoie le dossier de demande complet à l'agglo
3. L'agglo le contacte pour prendre RDV pour le retrait du composteur individuel
4. L'utilisateur reçoit de la part de l'agglo son bon de retrait avec lequel il pourra aller chercher son composteur individuel au RDV indiqué.





INFORMATIONS

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE LA DRÔME

VIGIDEL INFO

La Gendarmerie de la Drôme souhaite porter à la connaissance de la population et de ses partenaires les changements suivants quant aux appels émis par les services d'urgence.

En cas d'urgence, si vous avez besoin de contacter la gendarmerie ou la police, composez le "17", le "18" pour les pompiers et le "15" pour le SAMU.

À compter du 1er octobre 2024, les appels émis par les centres d'opérations de la gendarmerie, de la police, des pompiers et du SAMU, s'identifieront sur votre téléphone par le 0800 112 112.

Il ne s'agit pas d'un appel malveillant ou commercial mais celui d'un service d'urgence. Vous pourrez y répondre en toute confiance et sans aucun coût pour vous.

Service-Public.fr 

URGENCE Qui appeler ?

SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
					
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril

DECES NAISSANCE

Nous avons appris le décès de Mme ROSTANG Ginette née le 22 avril 1936 à Montélimar et ancienne résidente de notre village. Elle nous a quitté le 16 novembre 2024 et, très attachée à notre commune, elle avait demandé à y être inhumée. Ses obsèques ont eu lieu le 21 novembre 2024 l'église de Saint Pierre Aux Liens.



NOS ASSOCIATIONS

L'activité chasse : un rôle essentiel pour la gestion des populations et la santé des écosystèmes.



Nous sommes des sentinelles.



Nous traquons et alertons des maladies.

La chasse est souvent perçue comme une activité de loisir, mais elle revêt également une dimension essentielle de gestion des populations animales. En régulant les effectifs de certaines espèces, elle permet de maintenir un équilibre naturel et de prévenir les risques liés à une surpopulation. Cela est particulièrement crucial pour éviter les déséquilibres écologiques et les dommages aux cultures et aux forêts.

Mais l'implication des chasseurs ne s'arrête pas à la gestion des populations. Nous jouons aussi un rôle important en tant que sentinelles de la faune. En observant attentivement les animaux, nous signalons toute mortalité extra-cynégétique, c'est-à-dire non liée à la chasse, mais potentiellement due à des maladies ou des accidents. De plus, dans le cadre de notre engagement pour la préservation de la biodiversité et la traçabilité des pathologies, des prélèvements de sang sont régulièrement effectués sur les animaux retrouvés morts. Cette démarche permet de surveiller la propagation éventuelle de maladies qui pourraient affecter non seulement la faune sauvage, mais aussi les animaux domestiques et, à terme, l'homme.

Ainsi, loin de se limiter à un simple loisir, l'activité de chasse contribue à la protection des écosystèmes, à la régulation des espèces, tout en participant activement à la surveillance pour la prévention des risques sanitaires.

Les chasseurs sont particulièrement impliqués pour cette traçabilité et comptent sur vos observations.

Personne à contacter : Bernard ROJAT 06 09 32 00 03



Offrir un Animal à Noël ?

En cette période de fêtes de fin d'année, l'envie de faire plaisir à ses proches est grande. De nombreuses personnes seront tentées, d'offrir un animal en cadeau de Noël, succombant ainsi à un achat compulsif et irréfléchi !



Offrir un animal en cadeau est une très mauvaise idée ! Un animal est un être vivant doué de sensibilité. L'accueil d'un animal représente une lourde responsabilité et un investissement important, sur le long terme puisque vous en aurez sous votre responsabilité toute sa vie.

Il est donc essentiel que le futur propriétaire d'un animal, prenne le temps de la réflexion et fasse lui-même la démarche de choisir l'animal qui correspondra à ses attentes et à son mode de vie.

Si vous aimez les animaux, ne participez pas à cette marchandisation qui contribue grandement à la saturation des refuges. Ils méritent plus de considération.

Soutenez les refuges indépendants et Défense de l'Animal qui luttent depuis de nombreuses années, sans relâche, contre l'animal-objet.

Si vous avez conscience qu'accueillir un animal domestique est un engagement à long terme et si tous les membres de la famille adhèrent à ce beau projet, nous vous invitons à vous rendre au sein du refuge proche de chez vous, qui saura vous apporter les conseils nécessaires pour débiter une relation riche en émotions aux côtés de votre nouveau protégé.

D'après le site
www.defensedelanimal.fr

Tel 0789206828



Virginie Baudon
Présidente de l'association Instinct félin

DEPOTS DECHETS AUX ABORDS DES BACS POUBELLES

Encore et encore ! De nombreux déchets sont laissés aux abords des bacs poubelles de la commune.

Ces incivilités sont inadmissibles alors que des bacs sont présents et des déchetteries gratuites proches du village !

Quel message laissez-vous aux générations futures par ces actes et quelle image donnez-vous de ce village.

Nous espérons que la nouvelle année incitera certains à arrêter ce type d'action.



Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, parlez-en à vos voisins, la mairie et nous trouverons une solution.



DECHETERIE DE L'AGGLO LA LAUPIE

HORAIRE DU 01 SEPTEMBRE AU 31 MAI

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi
de 9h à 11h45
et
De 14h à 17h

NOTRE COMPOSTEUR PARTAGE EST FONCTIONNEL !

UTILISEZ-LE, IL SE SITUE DERRIERE LE PODIUM, PLACE DE LEYNE
TOUT EST INDIQUE SUR PLACE POUR SON BON FONCTIONNEMENT



Une distribution gratuite du compost obtenu sera faite aux villageois après maturation (12 mois).



ACCA

Président: Bernard ROJAT
06 09 32 00 03

Amicale des chasseurs de sangliers de Condillac

Président: Philippe ROSTAN
06 81 55 15 23



ASSOCIATIONS

Comité des fêtes :

Président: Jean Luc ORAND
04 75 54 49 32

St Pierre aux Liens et du Patrimoine de Condillac

Président: Jean Luc ORAND
04 75 54 49 32

Nourrices agréées

Condillac : MILLION Francette
04 75 46 70 94
MEGE Françoise
06 76 40 84 13

Bonlieu : PIA Véronique
06 78 01 06 11
BAULEIGUE Angélique
06 75 37 23 64

Pour rappel

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : <https://www.mairie-condillac.fr>

N'oubliez pas d'adhérer à notre communauté de voisins vigilants et solidaires. Cela vous permettra de recevoir les informations et alertes de la mairie. Des autocollants sont distribués aux membres de la communauté.

VOISINS ET SOLIDAIRES



★ SOYONS VIGILANTS À ÊTRE SOLIDAIRES !

IMPORTANT

Nous vous rappelons l'envoi régulier d'informations essentielles concernant la vie de votre commune par cette application, les coupures d'électricité, les travaux de voirie, les événements locaux etc....